

navires et des agrès de pêche modernes. De même, dans le domaine de la conservation et l'utilisation intégrale des ressources, l'O.A.A. devrait encourager l'adoption d'une technique appropriée de pisciculture, partout où les facilités et les conditions de propagation du poisson rendent ces programmes pratiques.

Passant au domaine du conditionnement, de la vente et de la distribution des produits de la pêche, l'O.A.A. peut aider aux nations membres en rassemblant des renseignements sur les progrès dans ce domaine et en les mettant à la disposition des autres nations. Dans le cas des nations où la pénurie de capitaux a restreint le développement des pêcheries, l'O.A.A. pourrait encourager les gouvernements à fournir les crédits nécessaires et être disposée à donner des conseils d'experts sur ce sujet quand la chose est requise. Il devrait être également possible pour l'O.A.A. de s'occuper des problèmes du commerce international en produits de la pêche et d'étudier les facteurs qui, dans le passé, ont eu une tendance à restreindre le volume du commerce et de fournir ces renseignements aux gouvernements des pays producteurs et consommateurs ou aux autres autorités intéressées.

Le comité des pêcheries à la conférence de Québec a eu en outre l'impression, étant donné les multiples problèmes susceptibles de se soulever, que le directeur général et ses adjoints bénéficieraient des consultations d'un comité d'experts en pêcheries et, en conséquence, il a recommandé qu'un comité consultatif soit nommé.

Les paragraphes précédents révèlent que la contribution que l'O.A.A. peut apporter à l'avancement des pêcheries du monde est substantielle. Elle fournira la première appréciation réelle de l'industrie et la coordination sur un pied mondial des méthodes d'approche scientifiques des problèmes de l'exploitation et de la conservation en vue de tirer des pêcheries la contribution alimentaire la plus forte possible. Elle assurera aussi une meilleure coopération entre les nations productrices dans le domaine de la mise sur le marché, de sorte que les producteurs primaires pourront être protégés contre la répétition de la dépression économique qui a persisté entre les deux guerres. Les pêcheries se tournent vers l'O.A.A. avec espoir et confiance.

#### Sous-section 2.—Gouvernements provinciaux

Le travail accompli par les gouvernements provinciaux relativement à l'administration des pêcheries commerciales et de la pêche sportive, à l'aide à l'industrie, à l'éducation, aux recherches et à la conservation est souligné aux pp. 291-298 de l'Annuaire de 1945.

### Section 4.—Industrie modernisée de la pêche\*

#### Sous-section 1.—Production primaire

L'industrie poissonnière a commencé à prendre de l'expansion au point de vue commercial durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle. En 1844, la valeur estimative de la prise n'était que de \$125,000. Elle doubla au cours des dix années qui suivirent pour dépasser le million de dollars en 1860. Dix ans plus tard, elle atteignit \$6,500,000, ce chiffre étant plus que doublé en 1878. En 1900, elle se chiffrait par près de \$22,000,000 et cette expansion s'est maintenue presque sans interruption jusqu'en 1918, lorsqu'elle s'éleva à \$60,000,000. Ce montant ne fut pas de nouveau atteint avant 1941, à cause surtout de la baisse des prix plutôt que des prises moins considérables mais, au cours de cette année, un nouveau sommet fut

\* Révisé par W. H. Lanceley, chef, Branche des Pêcheries et des Produits animaux, Bureau Fédéral de la Statistique. Voir liste des publications de cette branche au chapitre XXXII.